REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20261008-391026-DE

N°3910-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	13
De votants	14
Procuration	1

Objet :

Dissolution du CCAS (Comité Communal d'Action Sociale)

Date de la convocation :
1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 8 octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Hélène MARTIN, Nicolas GOUYA, Steven BREXEL

Absente excusée : Christelle MOISAN
Christelle MOISAN donne procuration à Jean-Michel LE BOUCHER
Absent : Renaud RABRET

Secrétaire de séance : Christelle RIVOALEN-HAYS
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'extrait du registre des délibérations du bureau du Comité Communal d'Action Sociale de Saint Glen, en date du 5 octobre 2026 demandant le transfert du résultat du Compte Financier Unique (CFU 2026) au 31 décembre 2026 sur le budget Primitif 2027 de la commune.

En effet, le CCAS de Saint Glen fonctionne grâce à une subvention de la commune depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représenté :

- Accepte de créer un groupe de travail concernant l'aide sociale,
- D'inscrire la reprise du résultat du Compte Financier Unique (CFU 2026) du CCAS au budget primitif communal (BP 2027),
- De prévoir que le versement du FCTVA sur les dépenses éventuelles éligibles du CCAS en 2025 et 2026 seront attribuées à la commune, sur son budget principal,
- Et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce transfert.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 28 octobre 2026

Secrétaire de séance
Christelle RIVOALEN HAYS

Le Maire,
Jean-François CORDON